

CHAMPIONNATS B DE LA SECTION QUÉBEC

PATINAGE CANADA 2020

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE

30 janvier au 2 février, 2020

LIEU

Centre Eugène Lalonde et Palais des sports Léopold-Drolet

HÔTE : CPA Sherbrooke

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA
P-19-005

AVIS IMPORTANT

Veuillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions peuvent être payés en ligne ou par chèque / mandat-poste SEULEMENT et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 11 décembre 2019, 16h. (HAE (UTC 04-00))

Amendé le 29 novembre 2019



Table des matières

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL.....	3
PATINOIRES.....	4
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS	4
INSCRIPTION DES CONCURRENTS.....	5
DROITS D'INSCRIPTION	5
CONTENU DE PROGRAMME	6
INSCRIPTION.....	6
HÉBERGEMENT	6
MUSIQUE	7
Prix	8
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ	8
AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	8
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques)	9
CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION.....	9

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats B de la section Québec, permettent de repérer les meilleurs patineurs de la Section. Les championnats B de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

La planification et l'exécution de chaque championnat de section sont déléguées à la section ou à son comité organisationnel avec le soutien de Patinage Canada à l'échelle nationale, et l'événement est sous la supervision technique d'un représentant technique désigné par la section.

Les championnats « B » de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de reconnaître les commanditaires et d'offrir un spectacle de patinage aux publics au niveau provincial.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats « B » de la section Québec de Patinage Canada 2020 se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#). Les catégories non-qualificatives des championnats de section se déroulent lors de cette compétition.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL

Coordonnatrice de la compétition :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Geneviève Dudemaine
514 252-3073 poste 3597
gdudemaine@patinage.qc.ca
www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition :

Présidente du comité organisateur :

Représentante technique :

Spécialiste de données en chef :

Manon Chartier
Lucie Bouffard
Dany Dégarie
Claudine Hébert

PATINOIRES

Nom de la patinoire principale	Dimension de la surface des glaces :
Glace 1 Centre Eugène-Lalonde 350, rue Terril Sherbrooke (Québec) J1E 2K9	100' x 200'
Glace 2 Palais des Sports Léopold-Drolet 360, rue du Cégep Sherbrooke (Québec) J1E 2J9	85' x 200'

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

- (3) **CODE DE DÉONTOLOGIES** : [Voir le code déontologie de Patinage Canada.](#)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) avant le **11 décembre qui précède les championnats**. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.

- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club/école d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs/écoles appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le site www.amilia.com/fpaq. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mercredi 11 décembre 2019 à 16 h** conformément au paragraphe 4 des Règlements de compétition des Championnats de section.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais administratif (3.75%) et les taxes.

Sans Limites, Pré-Juvenile, Juvenile (Dames ou Messieurs)	150 \$
Sans Limites Danse, Pré-Juvenile Couple et Juvenile Couple	75 \$/ par partenaire
Pré-Juvenile Danse et Juvenile Danse	115 \$ / par partenaire

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne ou par chèque. Aucun chèque postdaté après le **11 décembre 2019** ne sera accepté. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Patinage Québec et postés à l'adresse suivante :

Patinage Québec
a/s Geneviève Dudemaine, coordonnatrice aux compétitions
4545, av. Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

La section doit vérifier l'admissibilité de tous les concurrents, en consultation avec le bureau national de Patinage Canada.

L'accréditation des patineurs, officiels et entraîneurs débutera une heure avant le début de l'événement sur le lieu de la compétition.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent compléter le formulaire en ligne de contenu de programme avant le **lundi, 20 janvier 2020**.

Une facture au montant de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant **au 21 janvier 2020**, sera transmise par Patinage Québec via Amilia. Les patineurs devront effectuer le paiement avant leur accréditation à la compétition.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse](#)

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION

L'inscription commencera une heure avant le début des événements.

Les CD doivent être remis lors de votre inscription sur le site de la compétition une heure avant l'ordre de passage.

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de [Patinage Québec](#).

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions. Pour visualiser le tableau indiquant le niveau demandé, voici le lien : [Politique d'accréditation](#)

ENTRÉE GRATUITE

Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec ou de votre section.

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15 \$

- Si vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec, vous devez être sur la liste des entraîneurs en règle de Patinage Québec
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire, Etc.

Si votre nom n'est pas sur la liste, vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membres en 2019-2020
 - Preuve de certification
 - Carte valide de premiers soins
 - Preuve que le BackCheck est à jour

*** Les entraîneurs ne présentant aucune preuve de l'une des façons énumérées plus haut devront trouver une façon de le faire avant d'obtenir leur accréditation ou devront se faire remplacer auprès de leurs athlètes.

NOMBRE D'ENTRAÎNEURS AVEC L'ATHLÈTE

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, seront admises au niveau de la glace.

LORS DE L'ACCRÉDITATION

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'entraîneur VALIDE avec photo. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle)
La personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

MUSIQUE

Chaque patineur ou couple devra fournir deux (2) CD au moment de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Normes pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à info@studiounisons.com.

VIDÉO

L'entreprise de vidéographie HFT Communications sera sur place. Les commandes vidéo seront prises directement sur le site de la compétition.

PHOTO

L'entreprise de photographie Danielle Earl sera sur place. Les commandes photo en actions seront prises directement sur le site de la compétition.

Prix

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

FRAIS D'ADMISSION

ENTRÉE :	12 ans et plus : 10 \$ par jour	PASSEPORT :	25 \$ pour trois jours
	6 à 11 ans : 5 \$ par jour		30 \$ pour tous les événements
	5 ans et moins : gratuit		

Lors de l'accréditation, **seul** le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Si le patineur perd son laissez-passer, il devra s'en procurer un autre au coût de 15\$. Dans les vestiaires, seuls les patineurs Sans Limites seront autorisés à avoir un chaperon autre que l'entraîneur.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Québec, Patinage Estrie, le CPA Sherbrooke et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

RÈGLEMENT GÉNÉRAUX

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus d'une catégorie par discipline, par exemple : s'inscrire en Pré-Juvenile Dames programme Libre et Juvenile Dames programmes Libre ne sera pas permis.

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION

- 1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada ou dans la trousse Sans Limites de Patinage Québec](#) avant le 11 décembre 2019. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- 2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada ou dans la trousse Sans Limites de Patinage Québec](#) pour chaque discipline.

PROCESSUS DE QUALIFICATION POUR LA FINALE:

https://patinage.qc.ca/wp-content/uploads/2019/10/TrousseTechnique_Compétition_Provinciales_2019-2020_v18-10-2019.pdf

TIRAGES AU SORT

La méthode de tirage au sort des parties subséquentes sera **Sous-groupes d'un groupe d'échauffement**.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SECTION B DE LA SECTION QUÉBEC DE Patinage Canada

ÉPREUVES EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES

- (a) **JUVÉNILE (Moins de 14 ans) :**
 - (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) Programme Libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- (b) **PRÉ-JUVÉNILE (MOINS DE 11 ANS) :**
 - (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE :** Être âgée de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) Programme Libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- (c) **SANS LIMITES MOINS DE 9 ANS :**
 - (i) **TEST :** Aucune restriction
 - (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) Programme Libre en musique d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

ÉPREUVES EN SIMPLE CHEZ LES DAMES

- (d) **JUVÉNILE (Moins de 14 ans) :**
 - (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) Programme Libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- (e) **PRÉ-JUVÉNILE (MOINS DE 11 ANS) :**
 - (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE :** Être âgée de moins de 11 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) Programme Libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- (f) **SANS LIMITES MOINS DE 10 ANS :**
 - (i) **TEST :** Aucune restriction
 - (ii) **ÂGE :** Être âgées de moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) Programme Libre en musique d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- (g) **SANS LIMITES MOINS DE 9 ANS :**
 - (i) **TEST :** Aucune restriction
 - (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 9 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) Programme Libre en musique d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

- (h) **SANS LIMITES MOINS DE 8 ANS :**
 - (i) **TEST :** Aucune restriction
 - (ii) **ÂGE :** Être âgées de moins de 8 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) Programme Libre en musique d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.)

- (i) **SANS LIMITES MOINS DE 7 ANS :**
 - (i) **TEST :** Aucune restriction
 - (ii) **ÂGE :** Être âgées de moins de 7 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) Programme Libre en musique d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.)

ÉPREUVES EN COUPLE :

- (a) **JUVÉNILE**
 - (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) Programme Libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.).

- (b) **PRÉ-JUVÉNILE:**
 - (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) Programme Libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

ÉPREUVES EN DANSE :

- (a) **JUVÉNILE**
 - (i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de danse ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) Danse sur tracé **Valse Willow et Fox Trot**
Et Danse libre d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.)

- (b) **PRÉ-JUVÉNILE**
 - (i) **TEST :** Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE :** Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (iii) **Danse sur tracé Tango Fiesta et Valse Willow**
Et Danse libre d'une durée de 2 min. (+/- 10 sec.)

(c) **SANS LIMITES**

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test STAR 1-3 (Preliminaire) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE** : Être âgé(e)s de moins de 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
- (iii) **Danse sur tracé Tango Canasta et Baby Blues**

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP a publié durant l'été pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats de section.